

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 avril 2014  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°3
EQUIPEMENTS ET VÉHICULES CCVH.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, Mme Martine BONNET à M. Michel SAINTPIERRE, M. Daniel REQUIRAND à M. Bernard GOUZIN, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Isabelle ALIAGA à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sont équipés de véhicules, de containers Ordures Ménagères, de bennes et de micro bennes dont l'amortissement est réalisé sur 5 ou 10 ans,

Vu que la fréquence et les contraintes d'utilisation rendent nécessaire de remplacer le matériel suivant ce rythme pour éviter un gonflement des frais d'entretien et de réparation,

Vu que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe I « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectif stratégique « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre » et objectif intermédiaire « Préserver l'environnement »,

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°3 d'un montant total de 1 705 927€ concernant l'équipement et les véhicules de la communauté de communes qui se décompose de la manière suivante :

* Renouvellement des véhicules pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 1 202 356€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 21-2182-812

- * Renouvellement des véhicules de service du siège de la CCVH :
 - o Coût total : 209 720€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2182-020
- * Achat de containers pour le service Ordures Ménagère :
 - o Coût total : 293 851€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2182-812

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	RAR 2013	CP 2014	CP 2015	Re-cettes	Evolution/ AP initiale
21-2182-812	1 202 356	14 937	389 744	158 585	228 460	0	230 630	180 000	0	-477 644
21-2182-020	209 720	0	89 530	85 190	0	0	20 000	15 000	0	4 720
21-2188-812	293 851	47 108	36 059	32 273	68 134	10 277	50 000	50 000	0	-36 149
Total	1 705 927	62 045	515 333	276 048	296 594	10 277	300 630	245 000	0	-509 073

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1003 le 30/04/14 Publication le 30/04/14 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 30/04/14 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140428-lmcl67138-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p>  <p>Louis VILLARET</p>
---	--